

L'association *Vigilance Périgord* qui suit de très près le volumineux dossier des gaz de schiste dans sa région a publié ce texte qui fait le point sur la situation actuelle.

Poussée de fièvre dans le gaz de schiste

Après l'annonce par le gouvernement de l'annulation de trois permis d'exploration et d'exploitation des gaz et huiles de schiste dans le sud-est de la France l'été dernier, l'activité des collectifs contre le gaz de schiste s'était apaisée et la majorité des français pensait que cette affaire était définitivement classée. La délivrance récente de 14 nouveaux permis a mis le feu aux poudres et instantanément relancé la mobilisation. Ainsi beaucoup d'événements se sont bousculés fin de semaine dernière. L'association *Vigilance Périgord* a sonné l'alarme en apprenant par le canal *des Amis de la Terre* de Toulouse que le permis de Cahors était définitivement instruit et qu'il était en attente au ministère. De ce fait il pouvait être signé à tout moment par le ministre.

L'information est rapidement remontée au niveau des élus régionaux députés et sénateurs. FR3 s'est saisi de l'événement. Un reportage fut diffusé aux informations régionales du vendredi 4 mai et le Quotidien *Sud Ouest* s'est largement fait l'écho de ces événements. C'est dans ce contexte que François Hollande, de passage à Périgueux le jour même, s'est engagé à ouvrir un débat national sur le thème des gaz de schiste et du nucléaire. Nous savons ce que valent les promesses en période électorale. Nous serons donc très attentifs au respect de cet engagement.

Jérôme Peyrat, ancien conseiller de l'ex-ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet, s'est voulu rassurant en indiquant que « *Certes, l'administration interne a instruit positivement ce permis (de Cahors), mais celui-ci n'est pas donné et il ne le sera jamais. Je n'imagine pas une seconde François Fillon donner son accord. Je viens d'avoir Matignon, on me l'a confirmé. Il ne faut pas s'affoler.* »

Outre que son intervention confirmait bien la validité des faits, il eut l'effet inverse de celui qui était recherché. Un permis pourrait donc être instruit positivement alors même qu'il indique implicitement que le pétitionnaire recourra à la fracturation hydraulique interdite par la loi du 13 juillet 2011. Cette loi mal rédigée laisse manifestement la porte ouverte à tous les contournements.

Que relève-t-on à la page 14 de ce fameux permis de Cahors sur les techniques d'extraction utilisées : « *Pour produire du gaz de schiste il est important de briser les argiles saturées qui le contiennent à l'aide de jet d'eau sous pression et lorsque cette eau remonte à la surface, il faut alors la débarrasser des ions pollués qu'elle renferme* ». Ainsi, suffit-il de remplacer les mots qui fâchent de « *fracturation hydraulique* » par « *jet d'eau sous pression* » pour qu'un permis franchisse sans encombre les différents services de l'administration, qu'il soit conforme à la loi et donc acceptable.

L'adoption ou le rejet d'un permis non conventionnel ne repose donc pas sur la loi mais sur l'appréciation d'un ministre et de ses conseillers du corps des mines qui poussent depuis le début en faveur de l'exploitation du gaz de schiste.

Dans le même article, M. Peyrat ajoute : « *en plus, chez nous, nous sommes sur une zone protégée, classée, dont il est inconcevable que de telles installations industrielles puissent voir le jour sur nos sols.* » En d'autres termes si c'est dans le jardin d'à côté... tout ne va pas si mal.

Tout le monde admettra que c'est effectivement inconcevable mais, hélas, tout à fait possible. A cet égard, le Code minier est clair, il prime sur tout autre Code. Les protections s'appliquent à la surface, mais en aucun cas au sous-sol. Toute la jurisprudence va dans ce sens. De plus, que les derricks soient installés à quelques kilomètres des sites ne met en aucun cas les nappes phréatiques à l'abri d'un empoisonnement. A moins qu'à l'instar du nuage de Tchernobyl les eaux souterraines susceptibles d'être polluées se détournent naturellement à l'approche des zones protégées. Contrairement au gaz, l'eau est vitale. Elle doit rester une priorité.

Les bonnes paroles ne nous rassurent pas. Seuls les rejets des demandes du permis de Cahors et du permis de Beaumont-de-Lomagne sécuriseraient vraiment le Périgord, le Quercy et au-delà.

Pendant ce temps, sur le terrain, les prises de conscience du danger s'expriment

Samedi 5 mai, dans l'après-midi, sur la commune de Sainte-Nathalène, une banderole "non au gaz de schiste" était installée. La pluie torrentielle qui s'est abattue au moment de l'installation n'a pas découragé ce groupe de voisins,

soutenus par leurs élus. La banderole installée en bordure de route a été solidement implantée en un tour de main. Une trentaine de personnes se sont ensuite retrouvées, comme le veut la tradition en Périgord, autour du verre de l'amitié. Ce fut l'occasion de faire le point sur l'évolution de la situation et la volonté renouvelée que le gaz de schiste ne passerait pas, ni ici, ni ailleurs.

